

Loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2011 (10752)

du 2 décembre 2010

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits :	1 063,7 millions de francs
b) total des charges :	949,0 millions de francs
c) résultat opérationnel :	114,6 millions de francs
d) résultat net :	65,6 millions de francs
e) cash flow de gestion :	- 87,8 millions de francs

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 234,5 millions de francs d'investissements opérationnels nets (participations clients déduites) et 21,8 millions de francs d'investissements financiers, est approuvé.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.